



Assistant.e.s de français à l'étranger
Candidatures 2022 pour départs
2022-2023

Qu'est-ce qu'un.e assistant.e de français?

- **Que fait un.e assistant.e de français ?** Il/Elle assiste les enseignants de français à l'étranger, que ce soit pour des cours de langue ou pour utiliser son expérience de la culture françaises dans des écoles, des collèges, des lycées et parfois en université. Vous avez sans doute, en collège ou lycée en France, côtoyé des assistants de langue car le programme est basé sur la réciprocité.
- **L'assistant.e** travaille et est rémunéré.e. L'objectif premier est une préprofessionnalisation, en bénéficiant d'une immersion linguistique et culturelle dans la durée.

Quelle différence entre assistant et lecteur de français?

- **Les assistant.e.s travaillent généralement dans l'enseignement primaire ou secondaire. Le recrutement s'effectue au niveau national via le programme géré par France Education International (FEI).**
- **Les lecteurs/lectrices relèvent, pour les départements d'anglais et LEA, de partenariats bilatéraux avec des établissements universitaires britanniques, irlandais ou américains et sont recruté.e.s par une commission locale.**
- **Il est possible de candidater sur ces deux programmes. Les résultats des postes de lecteurs sont connus plus tôt. En cas de succès il est impératif d'informer France Education International de votre désistement motivé.**

Pourquoi partir ?

- **Partir comme assistant c'est : tester un projet d'enseignement, avoir une expérience professionnelle rémunérée, vivre au quotidien dans un pays et en découvrir la culture, le système éducatif, gagner en autonomie et en maturité, vivre en représentant de la langue et de la culture française.**
- **Les qualités de l'assistant sont : le sens pédagogique, l'envie de travailler en équipe, la maturité et l'autonomie, la créativité pour les activités à proposer aux élèves, la curiosité interculturelle, sans oublier une bonne maîtrise du français...**

Quel cadre pour cette année ?

- L'année d'assistantat peut entrer dans le cadre d'une période de **césure** (<https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/periode-de-cesure>) ce qui permet de rester étudiant.e, et le cas échéant, de bénéficier de bourses ou d'aides départementales et régionales à la mobilité, de garder la sécurité sociale et une mutuelle étudiante.
- **Il n'est pas obligatoire** d'être inscrit à l'Université l'année du départ. Il faut par contre être étudiant.e au moment de la candidature
- La validation de crédits ECTS au titre de l'année d'assistantat **dépend entièrement de la filière d'étude**. Dans notre université et à l'INSPE, c'est extrêmement limité. Il faut donc se renseigner et se souvenir que l'assistantat **n'a pas pour but la validation d'une année d'études mais offre une expérience préprofessionnelle rémunérée**.
- Vous pouvez vous inscrire en régime RSE (« dispense d'assiduité ») mais il est difficile de combiner travail d'assistant et préparation d'une année diplômante complète.

Avant de candidater

- **Le programme est géré** au niveau national par France Education International (ex CIEP) : <https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger?langue=fr>
- **Les destinations sont multiples mais chaque pays ne propose pas nécessairement beaucoup de postes**, il faut vérifier les fiches pays sur le site FEI (éligibilité, conditions...) avant de choisir sa destination car on ne peut candidater que sur une destination – en signalant éventuellement dans le dossier que l'on en accepterait une autre.
- **France Education International propose sur son site de nombreuses aides et informations**, à lire attentivement avant de candidater, pendant la candidature et même après ! **Avant d'interroger le contact ou l'enseignant-évaluateur, consultez ces rubriques sur leur site.**

Calendrier

- **Les candidatures en ligne ouvriront le 4 janvier 2022 et seront closes le 4 mars.**
- **La validation de la candidature nécessite un entretien avec un enseignant évaluateur.** La personne contact (pour les départements d'anglais, LEA et Droit-Langues est Martine Pelletier) vous mettra en contact avec les évaluateurs possibles. Merci de prévoir un peu de marge pour la demande d'entretien.
- **Les résultats sont communiqués directement aux candidats entre avril et juillet en fonction des destinations.**

Qui peut partir ?

- **Les conditions varient selon la destination : L2 validée en général, L3 validée, certaines filières exclusivement, les anglicistes ont le choix.**
- **Il faut impérativement faire le test d'éligibilité qui est en ligne sur le site de France International:**
- **<https://assistants.ciep.fr/assistants-ng/eligibilite/questionnaire>**
- **Pour connaître les conditions de travail, de rémunération, le niveau de langue attendu, consultez les fiches pays :**
- **<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger/pays-concernes?langue=fr>**

Candidater (1)

- **Connectez-vous sur le site de FEI et effectuez le test d'éligibilité.**
- **Vous ne pouvez candidater que sur un pays donc réfléchissez avant de choisir lequel. Vous pouvez signaler dans votre dossier que vous accepteriez une autre destination.**
- **Vérifiez les conditions et le calendrier sur la fiche pays**
- **Identifiez votre personne-contact (correspondant.e FEI) dont vous retrouverez le nom et le mail sur <https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-letranger/assistants-ou-lecteurs>**

Candidater (2)

- **Effectuez votre inscription en ligne. Vérifiez ce qui vous est demandé** (documents à scanner etc...) et remplissez soigneusement les différentes rubriques.
- **Demandez à votre contact/correspondant.e FEI le code du professeur-évaluateur qui vous fera passer l'entretien.** Chaque évaluateur a un code qu'il faut renseigner et qui permettra à cette personne **et à elle seule** de renseigner l'évaluation en ligne.
- **Quand il y a plusieurs évaluateurs possibles (c'est le cas en anglais) n'indiquez le code que quand vous avez l'accord de l'évaluateur sollicité.**
- **Prenez le temps de bien relire votre dossier avant de le valider, en respectant la date limite.**

La lettre de motivation

- **Votre dossier nécessite une lettre de motivation, parfois en deux langues. Pour la rédiger il faut :**
- **Bien avoir à l'esprit que l'on propose ses services pour occuper un emploi et parler de ses motivations**
- **Présenter ce que l'on pourra apporter à l'établissement plutôt que juste ce que l'on attend de son séjour**
- **Mettre en valeur ses expériences d'enseignement, d'animation, d'encadrement, activités, centres d'intérêt qui pourraient intéresser l'établissement, les élèves...**
- **Soigner la rédaction, l'orthographe, la correction :**
- **Quand on postule à un poste d'assistant de français, faire des fautes ou employer un niveau de langue relâché est rédhibitoire. La qualité et la richesse de votre expression en français dans cette lettre est un critère clé de la sélection donc prenez votre temps et faites-vous relire...**

L'entretien

- L'entretien d'évaluation sert à confirmer votre niveau de langue (B1 est généralement requis) mais aussi et surtout à évaluer, vos motivations, votre sérieux et vos capacités pour l'enseignement du français et de la culture française.
- **Il faut préparer cet entretien sérieusement et utiliser les ressources et conseils donnés sur le site de France Education International.**
- Bien garder en tête que **les établissements étrangers ne recrutent pas nécessairement d'excellents étudiants mais des assistants motivés, fiables...**

Valider sa candidature

- Une fois le dossier complété, par l'évaluateur et par vous-même, **il faut le valider en ligne dans les délais impartis.**
- Les candidatures sont ensuite examinées au niveau national **et vous êtes placé.e en liste principale, en liste complémentaire ou pas classé.e du tout.**
- **Attention, se désister sans une bonne raison est très mal vu et vous empêchera en général de candidater à nouveau via FEI.**
- **Les reports de stage pour les étudiants de MEEF peuvent poser problème. Renseignez-vous auprès de vos interlocuteurs pédagogiques et suivez la procédure qu'ils vous indiqueront.**

**Correspondante FEI pour les départements
d'anglais, LEA et Droit-Langues :
martine.pelletier@univ-tours.fr**

Autres correspondants : <https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-letranger/assistants-ou-lecteurs>